

East
Blk

CONSEILS
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 3 juin 1964
767/64 (AG 215)

Secrétariat Général

FEUILLE DOCUMENTAIRE

N° 74/64

C.E.E. et U.R.S.S.

- "La Petite Europe, conflits et compromis"
(résumé d'un article paru dans la "Mirovaia Ekonomika i
Miejdounarodnoie Otnochenié", n° 2/64)
- "Le Marché Commun, foyer de discriminations dans le commerce
international"
(résumé d'un article paru dans la "Mirovaia Ekonomika i
Miejdounarodnoie Otnochenié", n° 3/64)

(sur la base d'une documentation aimablement communiquée par la
D.G. I de la Commission de la C.E.E.)

--

"LA PETITE EUROPE, CONFLITS ET COMPROMIS" (E. KHMELNITSKAIA)

Remarques préliminaires : Entre les deux thèses en présence
lors du premier colloque consacré aux problèmes du Marché
Commun (1959), la première soutenue par K. Popov considérant
le Marché Commun essentiellement comme une institution poli-
tique d'inspiration américaine et anticommuniste, et la
seconde, défendue par le célèbre économiste E. VARGA, mettant
en valeur les motifs économiques de la C.E.E., l'économiste
E. Khmelnitskaia avait choisi la seconde.

Dès 1959, E. Khmelnitskaia avait compris qu'une simple
attitude d'opposition ne pouvait plus correspondre aux intérêts
du commerce extérieur soviétique. Pour elle, à cette époque déjà,

le groupement monopoliste d'état des pays du Marché Commun était devenu un facteur essentiel des relations économiques et politiques internationales.

Actuellement, en 1964, E. Khmelnitskaïa rappelle les déclarations de Khrouchtchev en septembre 1962 et souligne l'urgence d'une coopération entre les unions économiques de l'Est et de l'Ouest. Cette intervention, étant donné la personnalité de son auteur, mérite d'être souligné.

Après avoir reconnu la réalité du Marché Commun et avoir manifesté des craintes à l'égard de la puissance d'attraction économique de la C.E.E., les Soviétiques ont envisagé la possibilité d'un essai de coopération et semblent marquer une certaine impatience devant la lenteur des réactions occidentales. 7

L'accent est mis sur la tendance à l'internationalisation de la vie économique qui oblige les pays à un certain rapprochement, oppose l'harmonie de l'internationalisation réalisée au sein du C.A.E. aux contradictions dominant la politique extérieure et intérieure des Etats membres du Marché Commun.

1) Les divergences entre les Etats-Unis et l'Europe des Six sont abondamment commentées et les différentes conceptions européennes de la République fédérale d'Allemagne et de la France sont soulignées.

2) Les contradictions dans les différents domaines d'activité du Marché Commun sont passées en revue.

La réalisation d'une politique conjoncturelle commune est sapée par les intérêts divergents des divers monopoles. Seul le projet d'unification des indices statistiques des pays de la C.E.E. a quelques chances de succès.

Allemands et Français s'affrontent dans le secteur fiscal. Les firmes françaises ne souhaitent pas l'instauration d'un système qui ne leur permettrait plus de consentir à leurs exportateurs des avantages substantiels.

Sur le plan monétaire, la coordination de la politique ne pourra s'opérer avant la réalisation d'une intégration complète vouant à néant ou presque les efforts entrepris actuellement.

Quant à l'agriculture, on s'attarde longuement sur les difficultés dans ce domaine.

La libre circulation des capitaux a engendré le moins d'obstacles car elle contribue à renforcer la puissance de tous les monopoles.

3) Les contradictions au niveau des institutions européennes sont appréciées à la lumière des derniers événements.

Les atermoiements à une fusion des exécutifs de la C.E.C.A. et de la C.E.E. sont expliqués par l'attitude des trusts européens de l'industrie lourde.

Si, après avoir permis sa renaissance, la C.E.C.A. a été considérée par la sidérurgie européenne comme un frein à un développement plus large de son activité dans le cadre du Marché Commun, si l'existence même de la Haute Autorité a semblé menacée une fois la crise charbonnière passée, à l'heure actuelle, ainsi que l'a montré la récente hausse des droits sur l'importation de l'acier, la présence de la C.E.C.A. donne au Marché Commun le moyen de louverer lors de conflits avec les pays tiers (les Etats-Unis en particulier).

D'autre part, les Six se rendent compte de la nécessité d'une fusion, étant donné les divergences grandissantes de leurs principaux monopoles. Cependant, ils craignent, la France notamment, l'élargissement des compétences des organes supranationaux, consécutifs à l'absorption de la C.E.C.A. et de l'Euratom par le Marché Commun. Cette fusion est souhaitée surtout par la République fédérale d'Allemagne, dotée des monopoles les plus puissants et, partant, assurée du leadership.

On constate avec réalisme qu'en dépit des contradictions nées de l'intégration et qui en engendrent d'autres à leur tour, ce serait une erreur de croire à l'imminence d'une désagrégation du Marché Commun. Les avantages dont jouissent les monopoles, réductions des droits de douane, intensification et spécialisation de la production entre autres, les incitent à "conserver" la C.E.E.

On souligne le sens de la mesure dont font preuve les analystes marxistes envers la C.E.E., comparé aux appréciations pessimistes de la presse des Etats-Unis. A la différence des Américains, essayant d'exagérer à leur profit les contradictions des monopoles européens, les auteurs soviétiques établissent une différence entre la lutte interne des membres de la C.E.E., revêtant parfois un tour aigu, et les intérêts des monopoles des Six les contraignant, en fin de compte, à des compromis.

Les derniers événements, s'ils ne permettent pas de conclure à la disparition prochaine du Marché Commun, ont dissipé toutefois les mythes relatifs à l'harmonisation des intérêts des six pays, à l'accroissement de la production et à l'influence bienfaisante de l'intégration sur le niveau de vie des populations.

Ces circonstances sont propices à une prise de conscience générale dans les Etats européens pour poser les bases d'une authentique coopération internationale, exigée par l'internationalisation de la vie économique. Les exigences d'une normalisation des relations commerciales internationales, la renonciation aux discriminations, trouvent un écho de plus en plus grand dans le monde entier. Le désenchantement observé dans les pays d'Europe Occidentale à la suite des espoirs démesurés concernant les conséquences de l'intégration, contribuera sans doute à l'adoption de mesures destinées à assainir le commerce international et à améliorer les relations économiques entre Etats.

Les difficultés et les contradictions de l'intégration capitaliste soulignent encore davantage la justesse des propositions soviétiques, tenant compte des tendances à l'internationalisation de la production dans le monde capitaliste et visant à renforcer la collaboration économique des Etats dans l'intérêt du progrès et de la coexistence pacifique.

Reprenant les déclarations de Mr. Khrouchtchev en septembre 1962, on pose à nouveau "la question de la possibilité d'une coopération économique et d'une compétition économique pacifique, non seulement entre des Etats ayant des régimes sociaux différents mais également entre les unions économiques dont font partie les uns et les autres."

-:-

"LE MARCHÉ COMMUN, FOYER DE DISCRIMINATIONS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL" (A. ROUBININE)

I. Le tarif douanier commun, quel que soit son niveau est plus protectionniste que les tarifs nationaux antérieurs.

1) La substitution d'un tarif commun aux tarifs nationaux crée une disparité entre fournisseurs d'un même pays. Les fournisseurs membres de l'Union douanière peuvent importer librement sur les marchés de leurs partenaires, évinçant ainsi les concurrents ne faisant pas partie de la C.E.E.

2) Le T.E.C., comme théoriquement le calcul selon la moyenne arithmétique le laisserait supposer, n'aboutit pas à un abaissement de la barrière douanière protégeant les marchés rassemblant le plus grand nombre de consommateurs et à une augmentation de droits limitée aux pays dont la population est moins importante. Ce sont les pays dont le tarif a été relevé qui absorbent les 2/3 environ du total des importations des pays du Marché Commun en provenance des pays tiers. Il se produit ainsi une augmentation substantielle et non une diminution du niveau de la discrimination tarifaire.

3) Le concept même de "moyenne arithmétique" est attaqué. Les Européens l'auraient établie à dessein à un taux supérieur à celui des tarifs nationaux réellement appliqués dans les pays du Marché Commun jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité de Rome.

a) On s'élève contre la seule prise en compte des taux nominaux des tarifs douaniers nationaux, sans faire état des réductions de droits temporaires opérées par les divers pays.

b) Le calcul d'ensemble pour le Bénélux, sans en dissocier les trois Etats participants, s'est soldé par une élévation du niveau moyen du tarif commun de 20 à 25%.

4) La taxation interne, la T.V.A., accentuant encore l'orientation protectionniste du T.E.C., est violemment prise à partie.

Grâce à la formule du Traité de Rome, selon laquelle les droits frappant les marchandises dans le commerce mutuel des Six ne doivent pas dépasser ceux perçus sur les produits nationaux du même genre, les pays tiers sont l'objet d'une discrimination en puissance. La possibilité d'introduire un droit majoré portant sur les articles importés de l'extérieur par la Communauté n'est pas exclue.

Même si le niveau du droit interne est le même, son total absolu pour la marchandise venant de l'extérieur, étant donné l'existence du T.E.C., sera invariablement supérieur à la somme perçue sur un article fourni par un pays quelconque de la C.E.E.

II. Les conséquences de la politique tarifaire de la C.E.E. seraient particulièrement sensibles en Afrique.

La nouvelle convention de Yaoundé aggravant encore les discriminations, menace non seulement les non signataires, mais aussi les Etats en voie de développement associés à la C.E.E.

1) La convention de Yaoundé est "une édition approfondie" du système existant jusqu'à fin 1962.

La réduction des droits de douane sur un groupe limité de marchandises consentie par les Six, craignant une détérioration des conditions d'écoulement des produits industriels européens sur les marchés des pays non associés, ne représente pas un gain appréciable à leur actif. En effet, les discriminations dont ils sont l'objet n'en iront pas moins en s'accroissant, la suppression des droits de douane pour les pays associés s'accomplissant, aux termes de la convention de Yaoundé, beaucoup plus tôt que prévu initialement.

En outre, les Etats non associés n'auront pas le champ libre sur les marchés des pays tiers. Les Etats associés dont la production est stimulée par le système eurafricain y déverseront leurs surplus. Par conséquent, l'augmentation des stocks invendus dans les pays exportateurs évincés du Marché Commun accélérant la chute des prix mondiaux sur les produits tropicaux aggravera encore davantage la situation des pays non signataires de la Convention africaine.

2) Le niveau du T.E.C. dépassant de beaucoup la moyenne arithmétique des droits nationaux pour de nombreux produits, notamment les bananes et le sucre, est critiqué.

3) L'opposition à l'industrialisation des pays en voie de développement maintes fois reprochée par l'U.R.S.S. aux Six est, une fois encore, stigmatisée.

En assignant aux pays associés le rôle de réservoirs de matières premières, l'Europe vise à y développer les productions traditionnelles.

Sur le plan externe, le taux élevé du T.E.C. pour les produits finis est destiné à interdire le développement de toute industrie de transformation dans les pays afro-asiatiques et latino-américains.

Même dans les circonstances considérées rares, où le taux du T.E.C. est inférieur aux taxations antérieures, on cite en exemple la baisse des droits sur les importations de textiles en France et en Italie), la suppression complète de la taxation sur les textiles en provenance des autres pays de la Communauté empêche les articles des pays tiers de soutenir la concurrence dans le Marché Commun.

Au cas où les Etats tiers (Inde, Pakistan, Amérique latine en particulier), essaieraient de diminuer leurs prix d'exportation, le mécanisme des droits anti-dumping et des restrictions quantitatives à l'importation serait déclenché contre eux.

4) Par ailleurs, en ce qui concerne les Etats associés eux-mêmes, on s'inquiète du niveau futur du prix de leurs exportations après la suppression du régime des prix surélevés garantissant aux anciennes colonies l'écoulement de la plupart de leurs marchandises à des prix supérieurs à ceux du marché mondial.

D'ici 1967, la surproduction encouragée par le système caraïcain aura abouti à leur effondrement total.

5) Les difficultés entraînées par le système des préférences caraïcaines dans le commerce des Etats associés avec les pays non membres du Marché Commun sont également mises en valeur.

- a) Renforçant leur dépendance vis-à-vis de la C.E.E., le régime préférentiel empêchera les Etats appartenant au bloc caraïcain de diversifier leurs exportations et d'accroître le nombre de leurs clients.
- b) L'obligation de consultation avec la C.E.E., imposée dans certains cas par la convention de Yaoundé aux Etats signataires, leur enlève toute indépendance. L'ultimatum adressé par la République fédérale aux Pays associés à propos d'une éventuelle reconnaissance de la République Démocratique Allemande paraît à cet égard significative à cet égard.

6) Enfin sur le plan des échanges au sein du Tiers monde, on évoque à nouveau le danger de scission entre Etats africains associés et non associés, notamment dans le domaine commercial et politique, mis en relief à de nombreuses reprises par des spécialistes soviétiques des problèmes africains.

III. Non seulement le commerce des pays en voie de développement, mais aussi celui des pays tiers agricoles de la zone tempérée, quelle que soit leur capacité concurrentielle, est désorganisé par le T.E.C.

1) La Commission est accusée de choisir un prix mondial très bas lui permettant de porter les droits compensatoires à un niveau élevé et de cantonner les prix d'écluse à des proportions modestes. Les Européens interdisent de ce fait l'entrée de leur marché aux produits agricoles étrangers et renforcent la puissance des cultivateurs européens.

De plus, la surproduction encouragée dans la Communauté par la politique des prix réduit pratiquement à néant les chances futures des importateurs des pays tiers, malgré l'ampleur de leurs efforts éventuels.

2) Le consommateur attaque vigoureusement le projet d'extension des droits compensatoires frappant les matières premières agricoles aux produits de l'industrie alimentaire, destiné à prévenir les tentatives des pays tiers visant à contourner la barrière douanière communautaire en augmentant leurs exportations d'articles usinés. Ils seront ainsi soumis à une double taxe compensatoire : premièrement sur la matière première brute et deuxièmement sur l'article élaboré à partir de cette matière première.

3) La politique tarifaire de la C.E.E. dans le secteur agricole ne se borne pas à évincer les pays tiers. Elle les oblige à financer des exportations dirigées contre eux. C'est là un reproche entièrement nouveau adressé à la Communauté.

Par le biais du Fonds Agricole d'Orientation et de Garantie, tirant ses ressources principales des droits compensatoires, les pays tiers participeraient au dumping des surplus agricoles.

Leur exportation subventionnée aggraverait les problèmes de l'écoulement et activerait la chute des prix mondiaux. Les pays dont l'agriculture est la source principale de revenus seraient les premiers à en pâtir.

On met en garde l'ensemble des pays tiers contre les conséquences du régime discriminatoire de la C.E.E. sur les échanges et invite les délégués à la Conférence mondiale sur le commerce à remédier sans tarder à cette situation.

Le futur des relations économiques mondiales ne repose ni sur l'autarcie ou le régionalisme exacerbé, ni sur les efforts de compromission de certains pays avec les Etats pratiquant cette politique. La voie de l'avenir est une lutte résolue pour l'expansion d'un commerce international sans restrictions ni discriminations.
